



REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché :

REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE (ABIC)

Procédure : Marché passé en application des articles L.1111-4, L.2124-1 et L.2124-2 du code de la Commande Publique (Procédure d'appel d'offres ouvert)

Numéro de marché : 2026-09

Date limite de dépôt des offres : 16 septembre 2026 à 17h00
--

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher

39 rue Gambetta 37150 Bléré

02.47.23.58.63 – info@cc-autourdechenonceaux.fr

Renseignements techniques :

Guillaume TITARD

Tél : 02 47 30 81 00 / 07 57 19 74 78

Courriel : gtitard@cc-autourdechenonceaux.fr

Table des matières

Table des matières

Article 1 – Identification du maître d’ouvrage	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
Article 3 - Étendue de la consultation	3
Article 4 - Dispositions générales.....	3
4-1 – Décomposition du marché	3
4-1-1- Lots / tranches	3
4-1-2-Variantes.....	3
4-1-3-Bons de commandes.....	3
4-2 - Forme juridique de l'attributaire	3
4-3 - Modification de détail au dossier de consultation	3
4-4 - Contenu du dossier de consultation.....	3
4-5 – Durée de validité des offres.....	4
Article 5 – Durée du marché.....	4
Article 6- Présentation des candidatures et des offres.....	4
6-1- Contenu de la candidature.....	4
6-1-1- Documents à fournir par les candidats au titre de leur capacité juridique	4
6-1-2- Documents à fournir par les candidats pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché.....	5
6-2- Contenu de l’offre	5
6-2-1 Projet du marché constitué par :.....	5
Article 7 - Conditions d'envoi des plis.....	5
Article 8 - Jugement des propositions	7
8.1 – Jugement des candidatures.....	7
8.2 – Analyse des offres.....	7
Article 10 - Procédures de recours.....	9

Article 1 – Identification du maître d'ouvrage

Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de cher

Siège administratif :

39 rue Gambetta – 37150 BLERE

Tel : 02 47 23 58 63 / email : info@cc-autourdechenonceaux.fr

Article 2 - Objet de la consultation

Le présent marché porte sur la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) sur le territoire de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Article 3 - Étendue de la consultation

Le présent marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.1111-4, L2124-1 et L.2124-2 du code de la Commande Publique.

Article 4 - Dispositions générales

4-1 – Décomposition du marché

4-1-1- Lots / tranches

Lots : sans objet

Tranches : sans objet

4-1-2-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4-1-3-Bons de commandes

Sans objet

4-2 - Forme juridique de l'attributaire

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et pourront prendre la forme de groupements conjoints ou solidaires.

Un même candidat ne pourra présenter plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

4-3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation
- Un Acte d'Engagement et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

4-5 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres, sauf prolongation éventuelle de cette durée que le candidat pourrait consentir à la demande du maître d'ouvrage.

Article 5 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 36 mois.

Le délai d'exécution du marché court à compter de la date de démarrage des prestations indiquée dans l'ordre de service établi par le maître d'ouvrage.

Article 6- Présentation des candidatures et des offres

Il est demandé aux candidats de transmettre les éléments permettant de prouver qu'ils correspondent au minimum des prérequis. Si ces capacités ne sont pas remplies, l'offre ne pourra pas être acceptée.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6-1- Contenu de la candidature

6-1-1- Documents à fournir par les candidats au titre de leur capacité juridique

Les pièces administratives suivantes ou attestations correspondantes :

- **Une lettre de candidature** (ou formulaire DC1 obtenu gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>), signée par une personne habilitée à représenter le candidat, indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant la nature conjointe ou solidaire du groupement. En cas de groupement, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres ;
 - **une attestation sur l'honneur** justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2341-1 et suivants du code de la commande publique (ou attestation sur l'honneur figurant dans le document DC1 dans sa dernière version disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), signée par une personne habilitée à engager le candidat ;
 - **Déclaration sur l'honneur attestant** que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143.3 et L.320 et R.143-2 du code du travail.
 - **Attestation** qui engage les entreprises à attester sur l'honneur :
 - o qu'elles n'ont pas fait l'objet, dans les cinq dernières années, d'une condamnation pour violation aux dispositions légales liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - o et qu'elles ont satisfait, au 31 décembre de l'année précédente, à leur engagement de considérer les objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que sur les mesures à prendre, telles que définies par l'article L. 2242-5 du Code du travail. À défaut, elles doivent attester qu'elles ont régularisé leur situation à l'égard de la loi à la date du dépôt de leur candidature.
 - **Les attestations fiscales et sociales** visées à l'article R.324-4 du code du travail ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2).
 - **Une copie de l'extrait K Bis** du registre du commerce ayant moins de 6 mois d'ancienneté ou équivalent pour les candidats établis hors de France ;
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire ou sous le coup d'une autre procédure, **la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.**

- **Attestation d'assurance** civile.
- Les documents relatifs aux **pouvoirs de la personne habilitée** pour engager le candidat.

Pour les groupements, chaque membre du groupement devra remettre les documents mentionnés ci-dessus.

6-1-2- Documents à fournir par les candidats pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché

Expériences :

La liste (au moins 3) des références de même nature que celles du présent marché et exécutées par le candidat au cours des 3 dernières années.

Capacités professionnelles : certificats de qualification professionnelle.

Capacités techniques : présentation des moyens techniques et humains de la société candidate.

Capacités financières : le chiffre d'affaires des trois dernières années.

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidate.

6-2- Contenu de l'offre

6-2-1 Projet du marché constitué par :

- Une note méthodologique et technique précisant a minima :
 - * les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations (méthodologie, moyens humains mobilisés, démarches de sensibilisation et de concertation, conduite du projet, nombre de réunions...) avec l'indication des délais d'intervention proposés. Un planning détaillé de réalisation de la mission sera également intégré.
 - Elle devra obligatoirement contenir un tableau de synthèse, précisant clairement, pour chaque étape de la mission, le nombre de réunions prévues par typologie (COPIL, COTECH, comités de suivi...)
 - Le nombre d'interventions auprès des différents publics
 - * la composition de l'équipe que le candidat projette d'affecter à la réalisation de la prestation appuyée de références de prestations analogues et de l'expérience des intervenants.
- Un devis détaillé de prestation (avec l'indication du temps passé prévisionnel par mission) et présentant clairement le coût pour chaque poste de la mission (*cadre non fourni par le maître d'ouvrage*)
- L'acte d'engagement, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise, accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants.
- Le C.C.A.P., daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise.
- Le CCTP daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise.

Article 7 - Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées

sur la page de garde du présent document.

La remise des offres se fera exclusivement via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur

<https://webmarche.solaere.recia.fr/>

Les documents doivent être remis au format PDF.

Cette plateforme de dématérialisation répond aux exigences fixées par l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La date limite de remise des plis étant fixée au **mercredi 16 septembre 2026 à 17h00** ; au-delà de ce délai, la consultation sera clôturée automatiquement sur « <https://webmarche.solaere.recia.fr/> » et aucun dépôt ne sera possible.

Toute offre remise sur support « papier » ou sur support physique électronique à l'exception de la copie de sauvegarde prévue à l'article 2 de l'arrêté susmentionné sera considérée comme irrégulière et traitée dans les conditions définies dans le Code de la Commande Publique.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : seules la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Le candidat est donc invité à intégrer des marges de manœuvre suffisantes dans son processus de réponse, afin de tenir compte de ces délais d'acheminement.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX - BLERE VAL DE CHER
39 rue Gambetta – 37150 BLERE

La copie de sauvegarde ouverte dans laquelle un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur est réputée n'avoir jamais été reçue.

Les documents constituant la candidature et l'offre, transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, peuvent être signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le Ministre chargé de la réforme de l'Etat. Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante : <https://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des

informations transmises au nom des membres du groupement.

Article 8 - Jugement des propositions

8.1 – Jugement des candidatures

Conformément aux articles R2144-1 et suivants du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, l'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai. Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché ou qui, le cas échéant après demande de complément, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées à la rubrique 6 du présent règlement de la consultation ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

8.2 – Analyse des offres

Sur la base de critères de pondération ci-dessous énoncés, la commission d'appel d'offres choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

La somme de ces résultats constituant la note finale sur 100 sera utilisée pour le jugement des offres. Les offres seront classées par ordre décroissant sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
Note T : valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note Méthodologique	60
Note P : prix des prestations (sur la base du prix TTC)	40

Notation totale attribuée = Note T x 0,60 + Note P x 0,40

→ **Notation du critère « valeur technique » :**

Valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note Méthodologique :	100
- <i>Méthodologie d'élaboration de l'ABIC (nombre de jours d'inventaire, d'animations, méthode d'inventaire, etc.)</i>	50
- <i>Moyens relatifs à la candidature : moyens humains et qualité des références</i>	20
- <i>Proposition de démarches de sensibilisation</i>	20
- <i>Cohérence du planning</i>	10

Notes recalculées sur la base des 60 points initiaux ramenés sur 100.

- **Pertinence et performance de la méthodologie proposée et des moyens affectés à la mission**

Compréhension de la commande (connaissance de notre territoire, clarté et lisibilité de la réponse, intégration des livrables dans la réponse, nombres de réunions, nombres de jours terrains) ; Cohérence entre le pilotage de l'étude et la mobilisation des instances de production, de validation et de concertation entre les différentes parties prenantes ...etc.

Il est attendu des candidats la présentation d'un modèle de rapport final type d'un ABIC, ou a minima sa structure.

Références du cabinet d'étude relatives à la réalisation de l'étude, en détaillant les expériences sur des territoires similaires (il est attendu des candidats au moins deux expériences récentes dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité ces 5 dernières années).

Compétences et pertinence de l'équipe proposée pour la réalisation de la prestation (Identification d'un chef de projet ; Moyens humains et références des intervenants ; Moyens matériels).

- **Délai d'établissement des prestations**

Chaque candidat proposera un planning détaillé de la mission pour chacune des phases.

- **Démarche de sensibilisation et de concertation**

Présentation de la démarche proposée par le prestataire en matière de sensibilisation et de concertation pour l'élaboration de l'atlas de la biodiversité intercommunale.

→ **Notation du critère "Prix des prestations" : Chaque offre TTC se verra attribuer une note sur 100 calculée comme suit :**

- l'offre de base la moins élevée obtiendra la note : Note P = **100** ;
- les autres offres obtiendront une note égale à :

- $$\text{Note P} = (\text{Mbmin}) / \text{M} \times 100$$

où : Mbmin est le montant de l'offre de base la moins élevée
M est le montant de l'offre notée

La note de l'offre financière se calculera avec deux décimales. Les notes ainsi obtenues comporteront donc deux chiffres après la virgule.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les simulations financières seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié de la simulation financière qui sera pris en considération.

Régularisation ensuite auprès du candidat. Si refus de la correction, offre écartée.

Notes recalculées sur la base des 40 points initiaux ramenés sur 100.

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 9 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par le biais du module de questions/réponses, accessible à tout candidat, sur la plateforme <https://webmarche.solaere.recia.fr/>

Une réponse sera alors adressée en temps utile et dans les mêmes conditions à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Toute question relative à cette consultation fera l'objet d'une publication par le biais du module de

questions/réponses, accessible à tout candidat, sur la plateforme <https://webmarche.solaere.recia.fr/>

Article 10 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00 Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00 Télécopie : 02 38 53 85 16 Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges

Préfecture Région Pays de la Loire

6 quai Ceynerai - 44035 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 08 64 64 Télécopie : 02 40 47 66 66

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

Fait à Bléré, le

Fait à

,le

Le pouvoir Adjudicateur

Le Prestataire